



# COMMUNE DE LUZECH

# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

*1<sup>ère</sup> partie : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).*

*Information préventive destinée aux **résidents** permanents ou temporaires de la commune.*

*2<sup>ème</sup> partie : Document opérationnel de gestion de crise, réservé au **Maire** et aux seuls ayant à en connaître.*

Vu pour être annexé  
à l'arrêté municipal n° 2013/0065 du 9 septembre 2013

Le Maire  
Jean-Claude BALDY



*- Mis à jour en SEPTEMBRE 2013 -*

# 1. DOCUMENT D'INFORMATION PREVENTIVE – DICRIM (TOUT PUBLIC)

## Partie à communiquer au public

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs recense tous les risques naturels et technologiques auxquels la commune est soumise.

Il comprend :

- ⇒ Une description des risques recensés sur le territoire communal ;
- ⇒ Les moyens mis en œuvre pour la prévention et la protection des populations et des infrastructures ;
- ⇒ Les consignes de sécurité en cas de danger.

## ***L'INFORMATION PREVENTIVE***

*L'information préventive consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur ses lieux de vie, de travail, de vacances. Elle est faite dans les communes où il y a confrontation entre un aléa naturel ou technologique avec des enjeux humains : risque de victimes.*

*Elle a été instaurée en France par l'article L125-2 du code de l'Environnement : « Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles ».*

*Elle est renforcée par la loi du 30 juillet 2003 relative à « la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages » qui contient des dispositions tendant à développer une meilleure connaissance du risque auprès des populations exposées et, le cas échéant, une meilleure réactivité de leur part.*

**➤ L'information donnée au public sur les risques majeurs comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.**

*Cette information est consignée dans un dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) établi par le préfet, ainsi que dans un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) établi par le maire. Ces documents sont consultables en mairie par le citoyen.*

*Les consignes de sécurité figurant dans le DICRIM sont portées à la connaissance du public par voie d'affiche.*

**➤ Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque, ainsi que sur les garanties prévues à l'article L. 125-1 du code des assurances. Cette information est délivrée avec l'assistance des services de l'Etat compétents, à partir des éléments portés à la connaissance du maire par le représentant de l'Etat dans le département.**

**SITE INTERNET D'INFORMATION PREVENTIVE : [www.prim.net](http://www.prim.net)**

## ***LE MOT DU MAIRE***

La commune de Luzech vient de finaliser son Plan Communal de Sauvegarde, qui est un outil essentiel pour la gestion des opérations de secours en cas de catastrophes majeures sur le territoire de la commune. Non seulement il s'agit d'un outil d'information au service de la population que nous mettrons très rapidement à disposition et sur lequel nous communiquerons, mais également il permettra de mettre en œuvre très rapidement et méthodiquement les moyens nécessaires et adaptés à la gestion de crise.

## ***PRESENTATION DE LA COMMUNE***

Luzech s'inscrit dans le département du Lot, à l'Ouest de celui-ci. La commune est située à 19 km de Cahors. Elle est implantée en bordure du Lot, et est desservie par un réseau de Routes Départementales (RD 8, RD 9 en particulier). L'Autoroute A 20 constitue un lien important avec Montauban, plus au Sud, et Brive La Gaillarde, au Nord.

La commune de Luzech est hors du pôle urbain de Cahors. Elle constitue le chef lieu d'un canton qui regroupe 13 communes au total : Albas, Anglars-Juillac, Bélaise, Caillac, Cambayrac, Carnac - Rouffiac, Castelfranc, Douelle, Luzech, Parnac, St-Vincent – Rive d'Olt, Sauzet, Villesèque.

Luzech appartient à la Communauté de Communes de la vallée du Lot et du Vignoble qui rassemble 27 communes.

# RISQUES AUXQUELS LES HABITANTS DE LA COMMUNE SONT EXPOSES

## RISQUES NATURELS

- ☒ **INTEMPERIES** (vent violent, pluie-inondation, inondation, orage, neige-verglas, canicule, grand froid)
  
- ☒ **INONDATION**
  - ☐ de plaine (débordement de cours d'eau, remontée de nappe phréatique, stagnation des eaux pluviales)
  - ☐ par ruissellement (en secteur urbain)
  - ☐ de type torrentiel
  
- ☒ **MOUVEMENTS DE TERRAIN**
  - ☐ Tassement, affaissement
  - ☐ Retrait-gonflement des argiles
  - ☐ Effondrement de cavités souterraines
  - ☐ Eboulement, chute de blocs
  - ☐ Coulées de boues
  - ☐ Erosion de berges
  
- ☒ **FEU DE FORET**
  
- ☒ **RISQUES TECHNOLOGIQUES**
  
- ☒ **RUPTURE DE BARRAGE**
  
- ☒ **TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES**
  
- ☐ **LE RISQUE INDUSTRIEL**

# LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

## Comment se manifeste-t-il ?

On distingue plusieurs types d'inondations :

- **les inondations de plaine** dues à un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales,
- **le ruissellement** (en secteur urbain) lors de pluies de forte intensité dû à une saturation du réseau d'évacuation des eaux,
- **les crues de type torrentiel** dans les zones à relief accentué.

## Situation de la commune

La commune est concernée par les inondations de plaine ainsi que le ruissellement lors de pluies de fortes intensités.



**INFORMATION DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES  
EXTRAIT DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS APPROUVE LE 9 JUIN 2008  
BASSIN DU LOT AVAL - VERT - MASSE - COMMUNE DE LUZECH**

- Limite commune
- Limite des Plus Hautes Eaux Connues
- Lit ordinaire
- V1** Zone verte V1 non urbanisée aléa fort
- V2** Zone verte V2 non urbanisée aléa faible
- O** Zone orange urbanisée aléa fort
- B** Zone bleue urbanisée aléa faible
- R** Zone rouge petit bassin torrentiel



Lot Aval Ap/Luzech PPR Ap IAL.wor  
DDEA du Lot - SEFER/UR-DPF-N  
Juin 2008

Crues historiques : crue de 1927 et de décembre 2003

Déclaration de catastrophes naturelles :

EXTRAIT [www.prim.net](http://www.prim.net) du 29/07/2008

## Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

### Commune de : Luzech

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/05/1989	30/09/1990	29/10/2002	09/11/2002
Inondations et coulées de boue	21/09/1992	23/09/1992	06/11/1992	18/11/1992
Inondations et coulées de boue	14/08/1993	15/08/1993	02/02/1994	18/02/1994
Inondations et coulées de boue	09/01/1996	10/01/1996	02/02/1996	14/02/1996
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	03/12/2003	05/12/2003	12/12/2003	13/12/2003

### Mesures prises par la commune

Repérage des zones exposées : PLU

Surveillance et travaux d'entretien : Agents de la collectivité

Maîtrise de l'urbanisme : PLU

Annonce des crues : Préfecture pour Mairie – Mairie pour la population

Mise en place des repères de crues : Echelle de référence à proximité de l'écluse

## LE RISQUE INONDATION

### Que doit faire la population ?

#### AVANT

⇒ Demander à la mairie de votre commune, la carte des zones inondables ou fréquemment inondées.

#### PENDANT

⇒ Fermer portes, fenêtres et aérations ;

⇒ Couper le gaz et l'électricité ;

⇒ Mettre les produits au sec ;

⇒ Boucher toutes les ouvertures basses de votre domicile (portes, soupiraux ...etc) ;

⇒ Amarrer les cuves ;

⇒ Faire une réserve d'eau potable ;

⇒ S'informer de la montée des eaux (radio, mairie...) ;

⇒ Prévoir l'évacuation, monter à pied dans les étages ;

⇒ Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre (prévoir un poste radio à piles) ;

⇒ N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre ;

⇒ Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Ils sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux ;

⇒ Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours ;

⇒ Dans tous les cas, ne pas s'engager à pied ou en véhicule dans une zone inondée.

#### APRES

⇒ Aérer et désinfecter les pièces ;

⇒ Chauffer dès que possible ;

⇒ Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

DICRIM – Commune de Luzech  
**ECHELLE DE CRUE DE L'ECLUSE**



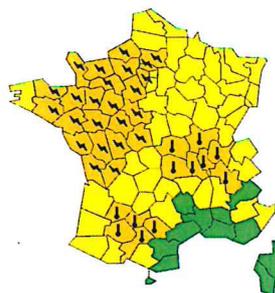
**CRUES DU LOT****N° ALERTE : 01 72 89 90 35 (code 46)****Côte Cahors : ressentie à LUZECH de 2 h à 4 h après****ECHELLE DES CRUES : graduée à partir de 4 m**  
située à l'Ecluse sous le pont de la Bergerie

<b>Côte</b>	<b>Lieux inondés</b>
4,90	Route de St Vincent (Croix de rigal)
5,20	Route de St Vincent (n° 655 à 795)
5,70	Collège (cour par les égoûts)
5,70	La Cale
5,80	Derrière collège (garage escutia)
6,00	Place Luctérius et rues + Quai Péliissié
6,20	Trescols totalité + boussemart
6,30	Quartier la Bergerie /La Bergerie Sud
6,60	Rte de Pouzinet
6,70	<i>Pouzinet et maison Baudel</i>
6,80	<i>Lamarie - Caix</i>
7,00	Rivière de Camy - L'Albarède (De Giacomoni)
7,00	
7,00	L'Albarède (De Giacomoni) - l'Alcade (n°204)
7,25	au pied logt foyer (arrière bâtiment)

<b>REFERENCES CRUES :</b>	
1927	8,90
1976	6,18
1981	6,50
2003	7,25

# LA VIGILANCE METEOROLOGIQUE

## (pour mémoire)



La carte de "vigilance météorologique" est actualisée au moins **2 fois par jour**, à **6h00** et **16h00** (site Internet de Météo-France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) )

Elle attire l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.

Le niveau de vigilance vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté sous une échelle de **4 couleurs** et qui figurent en légende sur la carte :

<b>Vert</b> 	<b>niveau 1 : Risque faible</b>	Pas de vigilance particulière
<b>Jaune</b> 	<b>niveau 2 : Risque moyen</b>	Etre attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus. Se tenir au courant de l'évolution météo.
<b>Orange</b> 	<b>niveau 3 : Risque fort</b>	<b>ETRE TRES VIGILANT</b> <b>Phénomènes météos dangereux prévus.</b> <b>Se tenir informé de l'évolution météo et suivre les consignes.</b>
<b>Rouge</b> 	<b>niveau 4 : Risque très fort</b>	<b>VIGILANCE ABSOLUE</b> <b>Phénomènes météos dangereux d'intensité exceptionnelle.</b> <b>Se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes.</b>

Les divers phénomènes dangereux (vent violent, pluie-inondation, inondation, orages, neige-verglas, avalanches, canicule, grand froid) sont précisés sur la carte sous la forme de pictogrammes, associés à chaque zone concernée par une mise en vigilance de niveau 3 ou 4.

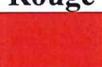
**Répondeur Météo-France sur la situation de vigilance : 05.67.22.95.00**

# LA VIGILANCE HYDROMETEOROLOGIQUE (pour mémoire)



La carte de "vigilance crue" est actualisée au moins **2 fois par jour** à **10h00** et **16h00**.  
(site Internet : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr))

**La carte de vigilance est une carte des cours d'eau faisant l'objet d'une surveillance par l'Etat** définissant le danger des inondations susceptibles de se produire. A chaque tronçon est affecté Le niveau de vigilance nécessaire face aux conditions hydrologiques à venir, pour les prochaines 24h.

<b>Vert</b> 	<b>Pas de vigilance particulière requise.</b>
<b>Jaune</b> 	<b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>
<b>Orange</b> 	<b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>
<b>Rouge</b> 	<b>Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>

# LE RISQUE FEU DE FORET

Les feux de forêt sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins un hectare de forêt ou de lande boisée.

## Comment se manifeste-t-il ?

➤ **une source de chaleur** (flamme, étincelle) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêt par imprudence (travaux agricoles et forestiers, cigarettes, barbecues, dépôts d'ordures), accident ou malveillance,

➤ **un apport d'oxygène** : le vent qui active la combustion,

➤ **un combustible (végétation)** : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différents strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...).

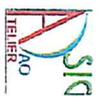
DICRIM – Commune de Luzech  
**Situation de la commune**

**CARTE DU RISQUE FEU DE FORET**

-  Limite de la commune
-  - Zone habitée (enjeux)
-  Limite des zones urbanisées (habitat, équipement, économie)
-  - Zone d'aléa connu
-  Feu de forêt
-  - Zone d'information préventive
-  Zone concernée

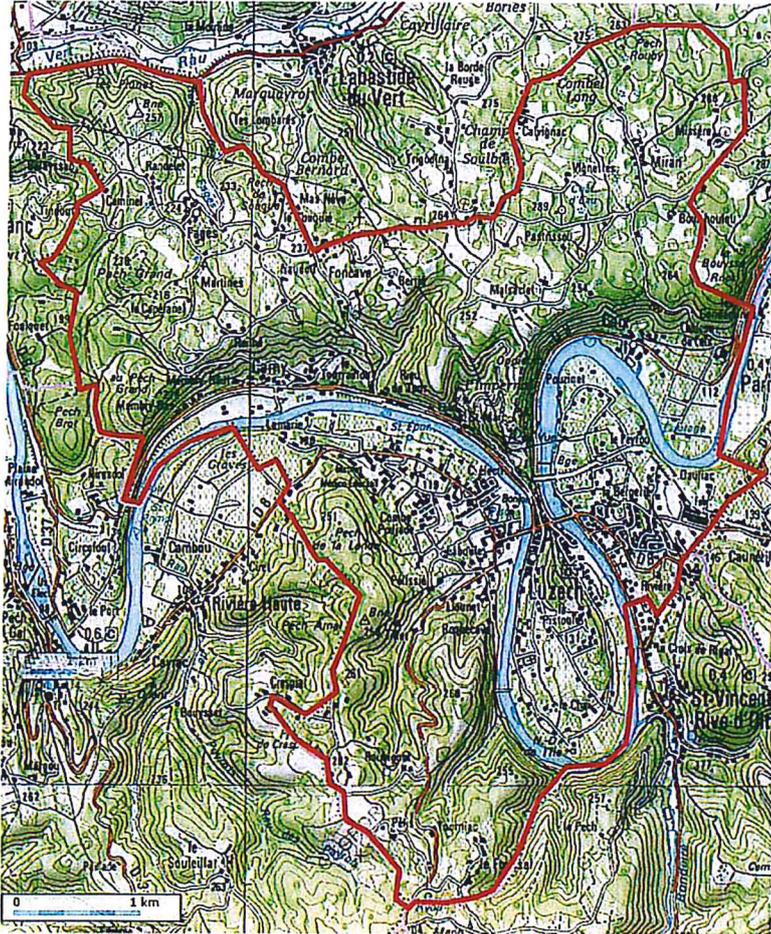


Ech : 1/25 000 ème



Travail Départ. Risques DC SLuzech2A3 Risque feu WOR  
 SCANZ292IGN1938BDCARTO30IGN1997  
 Septembre 1999

## PAYSAGES DE LA COMMUNE



Plaine agricole le long du méandre du Lot



Plateau composé de champs cultivés et de boisements au Nord Est



Ripisylve bordant les berges du Lot



Feu de forêt historique de Fages le 20 juillet 1998 pour une superficie de 72 ha.

### Mesures prises par la commune

Repérage des zones exposées : oui

Surveillance et travaux d'entretien : Association Foncière Pastorale

Maîtrise de l'urbanisme : PLU

Elaboration du plan communal de sauvegarde (PCS) : en 2013

Travaux d'entretien annuel sur les hydrants de la commune, poteaux et bouches d'incendie

# LE RISQUE FEU DE FORET

## Que doit faire la population ?

### AVANT

⇒ Connaître la réglementation en vigueur, notamment l'arrêté préfectoral permanent du 5 juillet 2012 relatif à la prévention des feux de forêts et aux conditions d'allumage des feux de plein air ;

⇒ Ne jamais allumer de feu en forêt ;

⇒ Repérer les chemins d'évacuation, les abris ;

⇒ Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels ...) ;

⇒ Débroussailler autour de la maison et les chemins d'accès privés ;

⇒ Limiter l'accumulation des matières combustibles ;

⇒ Vérifier l'état des fermetures et de la toiture ;

⇒ Ne pas stationner devant les allées forestières.

### PENDANT

⇒ Alerter les sapeurs-pompiers au 18 ou 112 ;

⇒ Si possible (lorsqu'il est naissant et sans se mettre en danger) attaquer le feu ;

⇒ Rechercher un abri en fuyant dos au feu, respirer à travers un linge humide ;

⇒ En voiture, ne pas sortir, fermer les vitres et allumer les phares pour vous faire repérer ;

⇒ Ouvrir le portail de votre terrain ;

⇒ Ne jamais s'approcher à pied ou en voiture d'un feu en forêt ;

⇒ Fermer les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur) ;

⇒ S'enfermer dans un bâtiment : un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri ;

⇒ Fermer et arroser volets, portes et fenêtres, occulter les aérations avec des linges humides ;

⇒ Rentrer les tuyaux d'arrosage.

### APRES

⇒ Eteindre les foyers résiduels.

# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

## Comment se manifeste-t-il ?

Il peut se traduire par :

- **des tassements et des affaissements** : certains sols compressibles peuvent se tasser sous l'effet d'une surcharge (construction, remblais) ou en cas d'assèchement (drainage, pompe) ;
- **des phénomènes retrait-gonflement des argiles** liés aux changements d'humidité de sol argileux  
(à l'origine de fissurations du bâti) ;
- **des glissements** de terrain par rupture d'un versant instable ;
- **des effondrements de cavités souterraines** : naturelles (dissolution de gypse) ou artificielles (mines, carrières ...) ;
- **des éboulements et chutes de blocs** ;
- **des érosions de berges** d'un cours d'eau ;
- **des coulées boueuses** et torrentielles.

## Situation de la commune

La commune est concernée par les 6 premiers types de mouvements de terrain :

Mouvements de terrain historiques : 1989 et 1999. Voir arrêtés de catastrophes naturelles p 14.

Déclarations de catastrophes naturelles : p14.

## Mesures prises par la commune

Repérage des zones exposées : oui

Surveillance et travaux d'entretien : oui

Maîtrise de l'urbanisme : PLU

Elaboration du plan communal de sauvegarde (PCS) : En 2013

Information préventive : oui

# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

## Que doit faire la population ?

### En cas d'éboulement, de chute de pierres ou de glissement de terrain

#### AVANT

⇒ S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

#### PENDANT

- ⇒ Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas ;
- ⇒ Gagner un point en hauteur ;
- ⇒ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ;
- ⇒ Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

#### APRES

- ⇒ Evaluer les dégâts et les dangers ;
- ⇒ Informer les autorités.

### En cas d'effondrement du sol

#### AVANT

⇒ S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

#### PENDANT

##### A l'intérieur :

⇒ Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.

##### A l'extérieur :

- ⇒ S'éloigner de la zone dangereuse ;
- ⇒ Respecter les consignes des autorités ;
- ⇒ Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

# LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Le barrage est un ouvrage, le plus souvent artificiel, transformant généralement une vallée en un réservoir d'eau.

Les barrages servent principalement à la régulation des cours d'eau, l'alimentation en eau des villes, l'irrigation des cultures et à la production d'énergie électrique.

Les barrages étant de mieux en mieux conçus, construits et surveillés, les ruptures de barrage sont des accidents rares.

## Comment se produirait la rupture ?

Le risque de rupture brusque et imprévue est aujourd'hui extrêmement faible ; la situation de rupture pourrait venir de l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage ou de violentes secousses sismiques.

En cas de rupture partielle ou totale, il se produirait une onde de submersion très destructrice en aval.

A titre d'exemple, l'onde de submersion générée par la rupture du barrage de Granval mettrait 9h30mn pour arriver à Cahors avec une hauteur d'eau de 20 m.

## Situation de la commune

**La commune est concernée par le barrage de Granval, situé dans le Cantal sur la Truyère, affluent du Lot**



**La Commune est également concernée par le barrage de Sarrans, sur la Truyère également.**

**GRILLE DES VULNERABILITES**

ANNEXE N°1

**PPI BARRAGE DE SARRANS****COMMUNE DE : LUZECH**

Population globale : 1674

Référence carte : 31, 32

Distance (en km) par rapport à l'ouvrage : 212+12,5

Délai d'arrivée de l'onde : 13h25

Niveau maximal (NGF) : 110

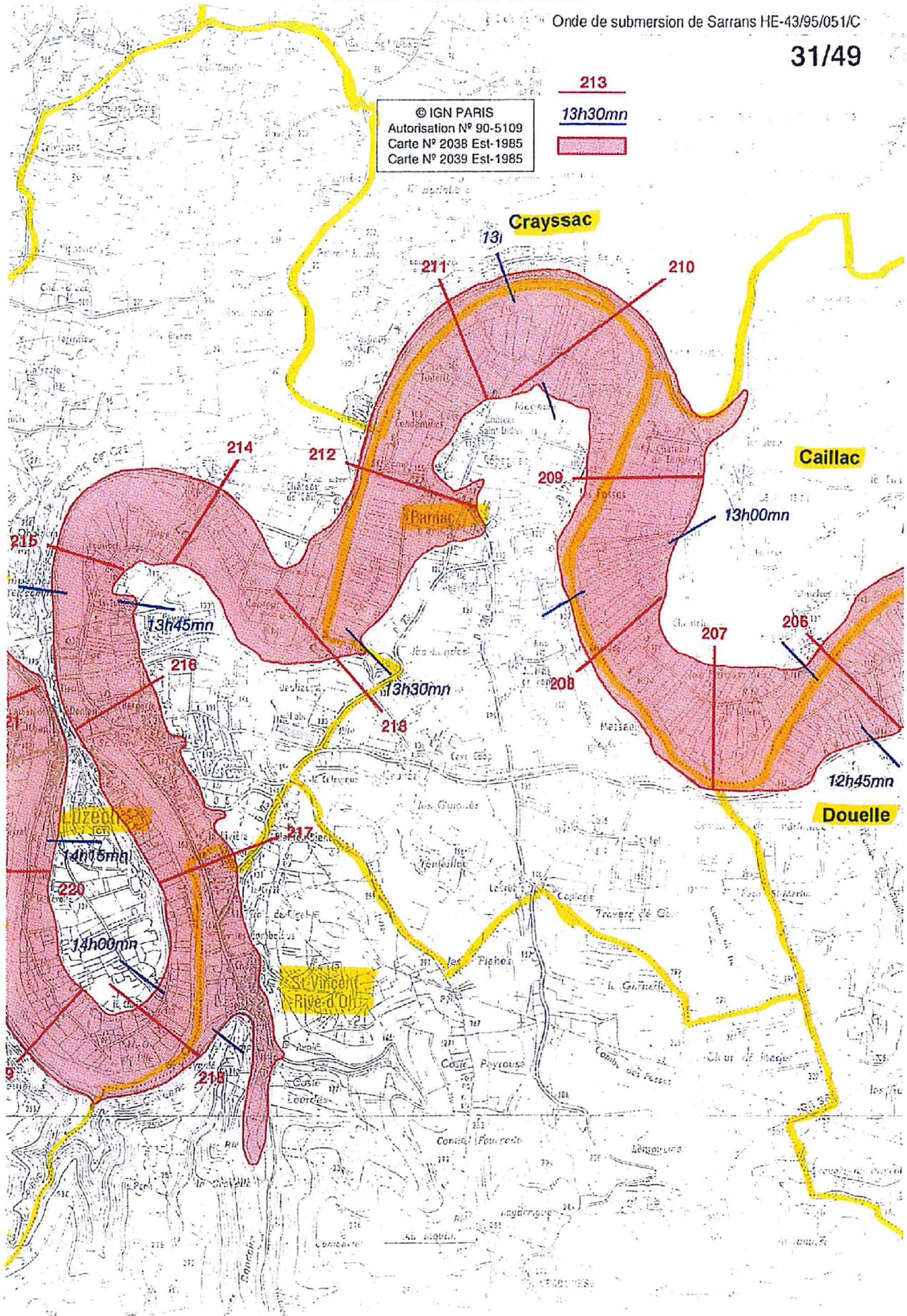
Hauteur d'eau maximale (en m) : 16

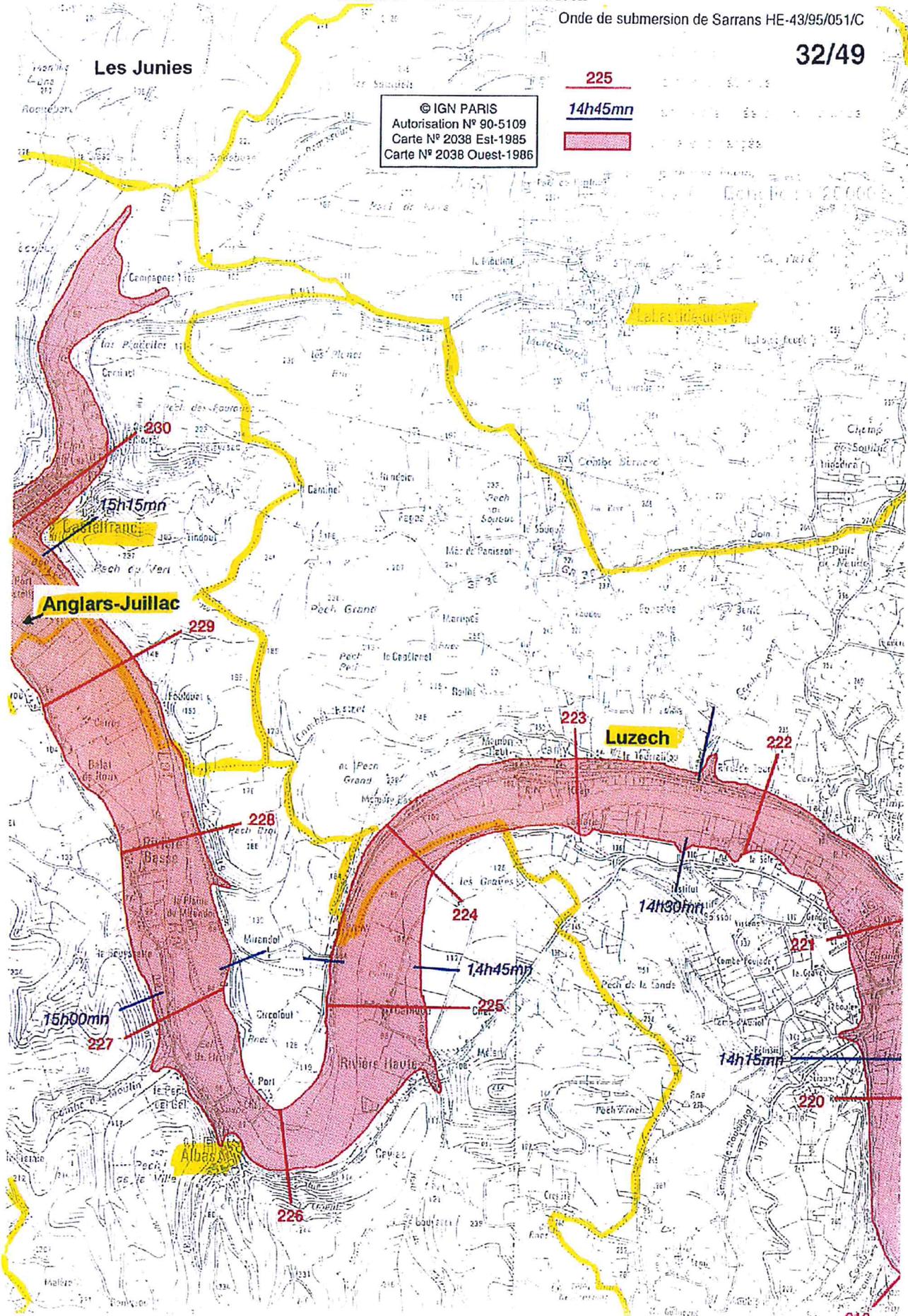
N° INSEE	COMMUNE	secteur	catégorie vulnérab.	Nature vulnérabilité	Impact	Conséquences
182	LUZECH				submersion totale le long du Lot	Population globale : 1674 h
182	LUZECH		ERP	Ecoles publiques	submersion totale	195 élèves
182	LUZECH		ERP	Collège de l'Impérial	submersion totale	290 élèves
182	LUZECH		ERP	Salle de La Grave	submersion totale	
182	LUZECH		ERP	Salles d'expositions : Unai viticole Sar Prince du Danemark - maison des Consuls	submersion totale	
182	LUZECH		ERP	Etablissement commercial	submersion totale	
182	LUZECH		ERP	Gîte d'étape communal	submersion totale	
182	LUZECH		ERP	Point d'accueil jeunes Base nautique de Caix	submersion totale	
182	LUZECH		ERP	Piscine	submersion totale	
182	LUZECH		ERP	EHPAD Les logis de l'Impérial	submersion totale	60 personnes
182	LUZECH		ERP	Centre communal Salle du Barry	submersion totale	
182	LUZECH		ERP	Médiathèque bibliothèque foyer du 3ème âge	submersion totale	
182	LUZECH		ERP	Logements foyer l'Albarède - Rue du 8 mai 1945	submersion totale	34 personnes

182	LUZECH		ERP + Réseau	Bâtiment France Télécom + Relais hertzien à Prayssac ; Bouygues et Orange + Relais hertzien à Puy-l'Evêque : Bouygues + Relais hertzien à Labastide-du- Vert : TDF et SFR	Destruction totale	1 800 abonnés
182	LUZECH		Réseau	Réseaux HTA, BT + centrale EDF	Coupure d'alimentation électrique	
182	LUZECH		RD 145	de Crayssac à RD 9	Submersion	0,460 km
182	LUZECH		RD 9	de RD 145 à RD 8	Submersion	3,200 km
182	LUZECH		RD 9	de RD 8 à St-Marc	Submersion	1,200 km
182	LUZECH		RD 9	de Rieu de Tour à Albas	Submersion	1,700 km
182	LUZECH		RD 8	Lemouzy à route de Lamarie	Submersion	2,600 km
182	LUZECH		RD 88	de RD 8 à St-Vincent-Rive-d'Oit	Submersion	0,840 km
182	LUZECH		RD 137	route de Sauzet à RD 8	Submersion	0,340 km
182	LUZECH		Pont "amont"	RD 8		Destruction totale
182	LUZECH		Pont "aval"	RD 8		Destruction totale
182	LUZECH		Pont SNCF	HORS SERVICE		Destruction totale
182	LUZECH		Centre Technique DDE	" la Bergerie"	Submersion	
182	LUZECH		habitation			50
182	LUZECH	Lemouzy+ Maison sur la RD88	habitation			190
182	LUZECH	Luzech bourg	habitation			700
182	LUZECH	St Marc+Rieu-de- tour+Tourailou+Membry- bas	habitation			95
<b>Total population impactée :</b>						
<b>hypothèse haute : 1625</b>						
<b>hypothèse basse : 1120</b>						

© IGN PARIS  
Autorisation N° 90-5109  
Carte N° 2038 Est-1985  
Carte N° 2039 Est-1985

**213**  
**13h30mn**





# LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

## Que doit faire la population ?

### AVANT

⇒ Connaître les risques et les consignes (lieu d'évacuation ou point haut les plus proches).

### PENDANT

⇒ Couper le gaz et l'électricité ;

⇒ Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours ;

⇒ Rejoindre le plus rapidement possible et, en tout état de cause, dans le délai prescrit, le lieu d'évacuation ou le point haut le plus proche ;

⇒ N'emporter que le strict nécessaire ;

⇒ Ne pas revenir sur ses pas, ne pas prendre l'ascenseur ;

⇒ Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école. Ils sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux ;

⇒ Exécuter les consignes données concernant l'accueil et le retour à domicile.

### POINTS DE RASSEMBLEMENT PAR SECTEUR

Secteur 1 : Le bourg – route de Trescols – route de l'île : **Plateau de Sauzet**

Secteur 2 : Route de Camy – Impernal - Camy – Fages : **Hameau de Fages**

Secteur 3 : Route d'Albas – Boissor – route de Sauzet : **Etablissement de Boissor ou plateau de Sauzet**

Secteur 4 : Route de Caïx – Caïx – la Bergerie route de Cahors : **Caserne des pompiers – Etablissements Noël**

## LE RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Afin de limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

### Comment se manifeste-t-il ?

Les principales manifestations du risque industriel sont :

- L'incendie par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud, avec risque d'asphyxie et de brûlures ;
- L'explosion par mélange entre certains produits, libération brutale de gaz avec risque de traumatisme direct ou par l'onde de choc ;
- La dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

Ces manifestations peuvent être associées.

### Situation de la commune

La commune n'est pas concernée directement par un risque industriel. Elle dispose de 3 pôles d'activités peu développés.

## LOCALISATION DES PÔLES D'ACTIVITES SUR LA COMMUNE

Trois pôles d'activités peuvent être identifiés à Luzech :

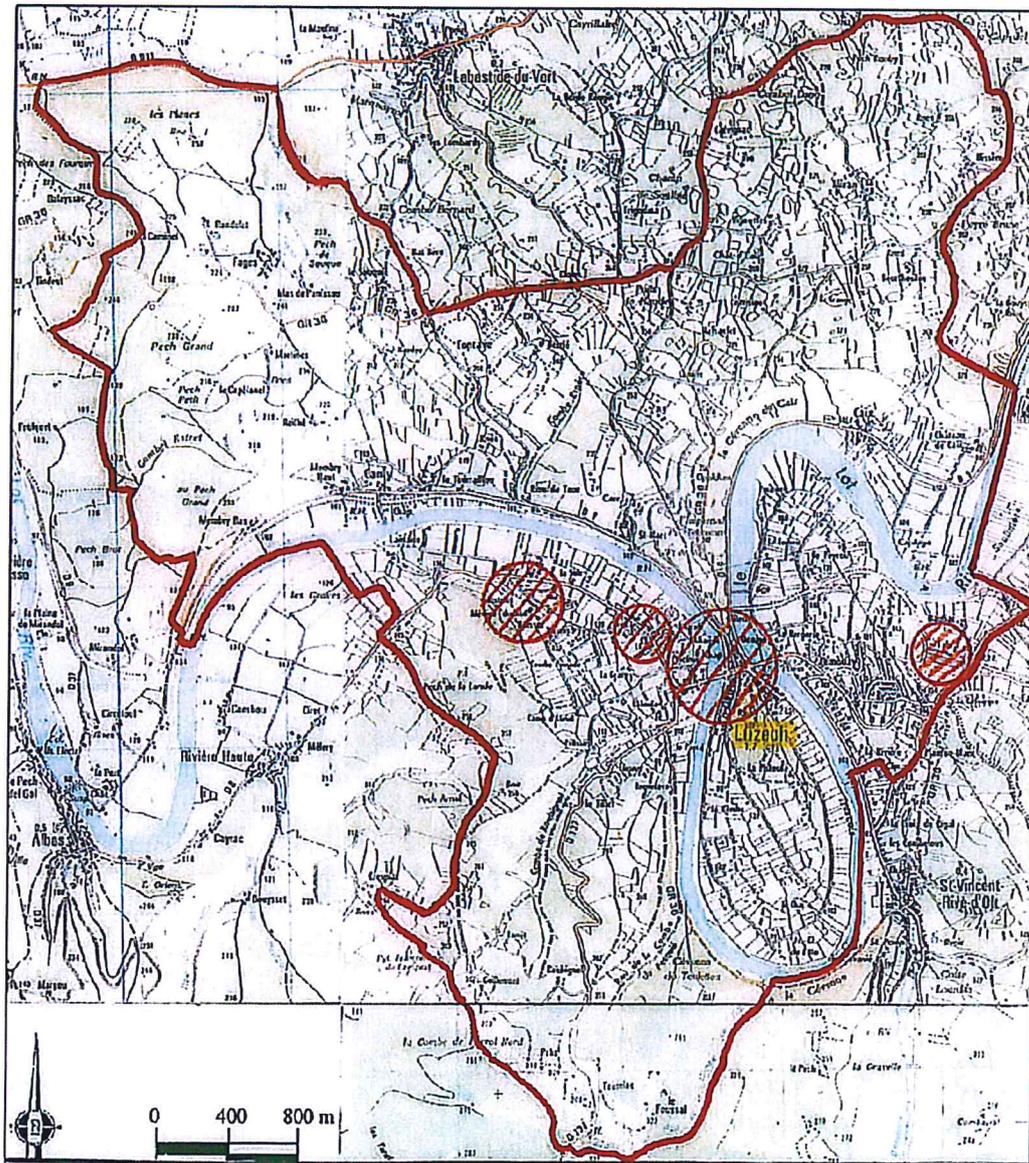
- le centre-bourg dans lequel sont implantés les commerces et les services de proximité avec, à la sortie du bourg, l'usine hydroélectrique.

- un secteur à l'Ouest de la commune regroupant le complexe médico-social de Boissor, qui se compose d'un Institut médico-éducatif, de trois Centres d'Aides par le Travail (C.A.T.) et de foyers d'accueil. Les C.A.T. assurent des activités d'imprimerie, d'horticulture, de maçonnerie, blanchisserie, pâtisserie.

Un garage automobile est par ailleurs installé aux abords de ce complexe.

- Le secteur de Dauliac, à l'Est, dans lequel est notamment implantée l'entreprise de fermetures de bâtiments NOEL, employant une quarantaine de personnes.

La commune envisage de favoriser l'installation d'entreprises artisanales à proximité de cette zone, dans le lieu-dit Combe de Reilhé.



Accidents industriels historiques : Aucun

### **Mesures prises par la commune**

Repérage des zones exposées : Oui

Surveillance et travaux d'entretien : oui

Maîtrise de l'urbanisme : PLU

Elaboration du plan communal de sauvegarde (PCS) : En 2013

Information préventive :

## **LE RISQUE INDUSTRIEL**

### **Que doit faire la population ?**

#### **AVANT**

- ⇒ Participer aux exercices s'il en est organisé dans la commune ;
- ⇒ S'informer sur les risques majeurs ;
- ⇒ Acheter des piles pour alimenter un poste de radio, en cas de coupure d'électricité pendant une alerte, cela vous permettra d'écouter les instructions qui seront diffusées par radio ;
- ⇒ Si vous entendez le signal sonore, confinez-vous et écoutez la radio.

#### **PENDANT**

- ⇒ Rejoindre le bâtiment le plus proche (si le nuage toxique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent) ;
- ⇒ Se confiner, boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter la ventilation, s'éloigner des portes et des fenêtres ;
- ⇒ Ecouter la radio (prévoir un poste radio à piles) ;
- ⇒ Ne pas fumer ;
- ⇒ Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille ;
- ⇒ Ne pas téléphoner ;

- ⇒ Se laver en cas d'irritation et si possible se changer ;
- ⇒ Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation ;
- ⇒ Attendre le signal de fin l'alerte.

### APRES

- ⇒ Aérer le local de confinement.

# LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident qui se produit lors du transport par voie routière, ferroviaire, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens ou l'environnement.

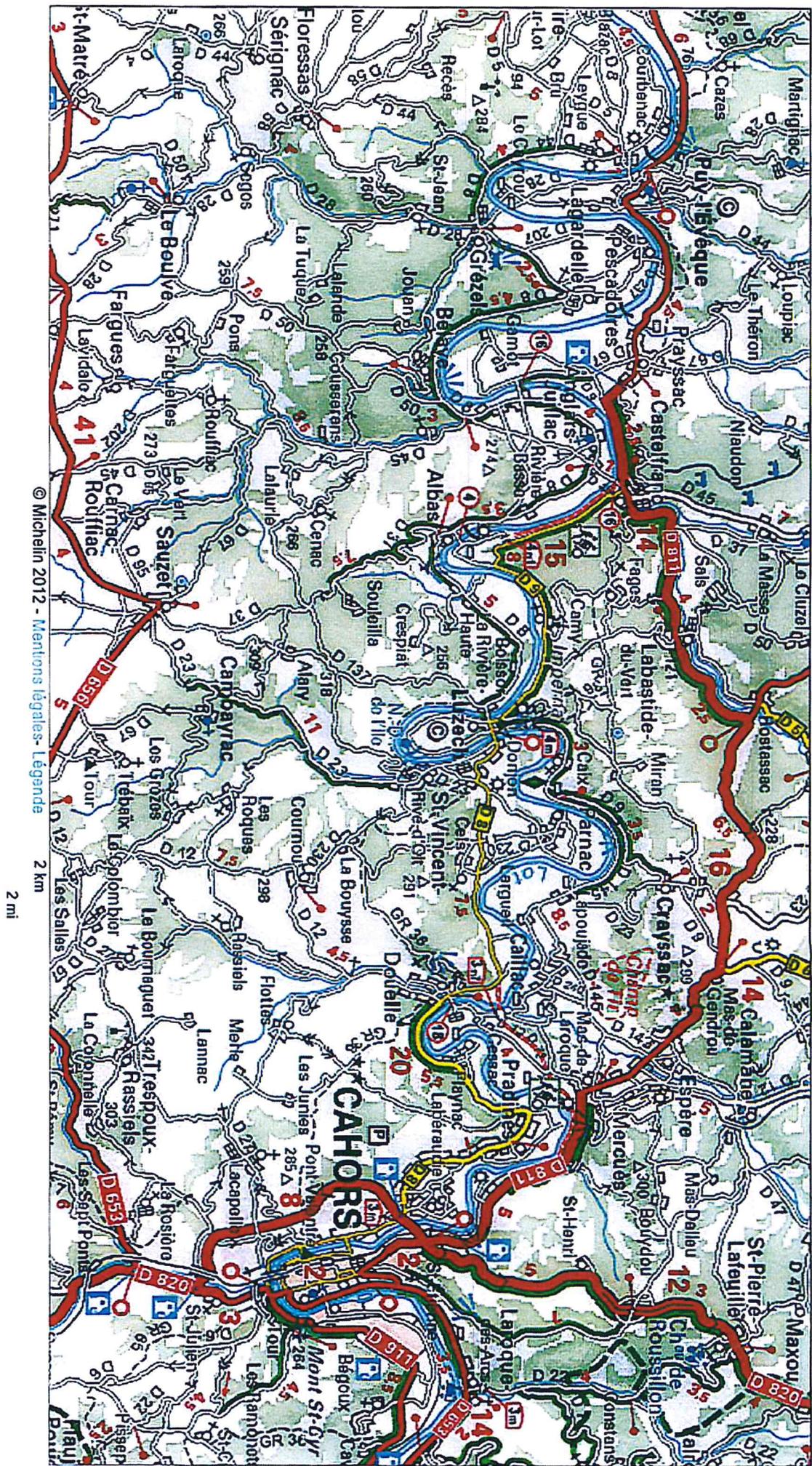
## Comment se manifeste-t-il ?

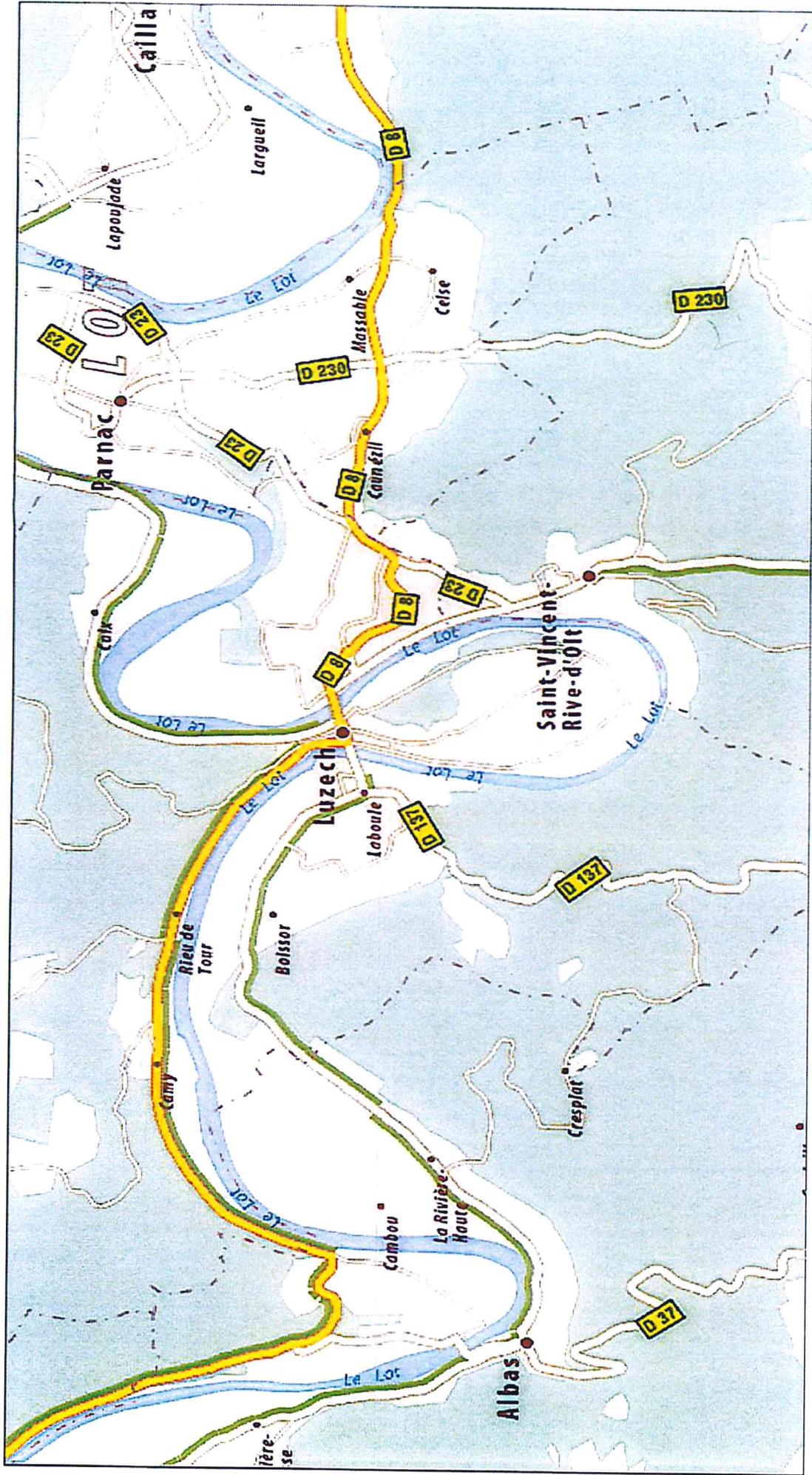
Les principaux dangers liés aux TMD sont :

- **L'explosion** occasionnée par un choc avec étincelle ou par leur mélange provoquant des traumatismes directs ou par l'onde de choc,
- **L'incendie** à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite provoquant des brûlures et asphyxie,
- **La diffusion** dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec :
  - risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact,
  - risques pour l'environnement du fait de la pollution du sol ou de l'eau.

## Situation de la commune

Voies routières





© Michelin 2012 © Tele Atlas - Mentions légales - Légende 1 km 3000 ft

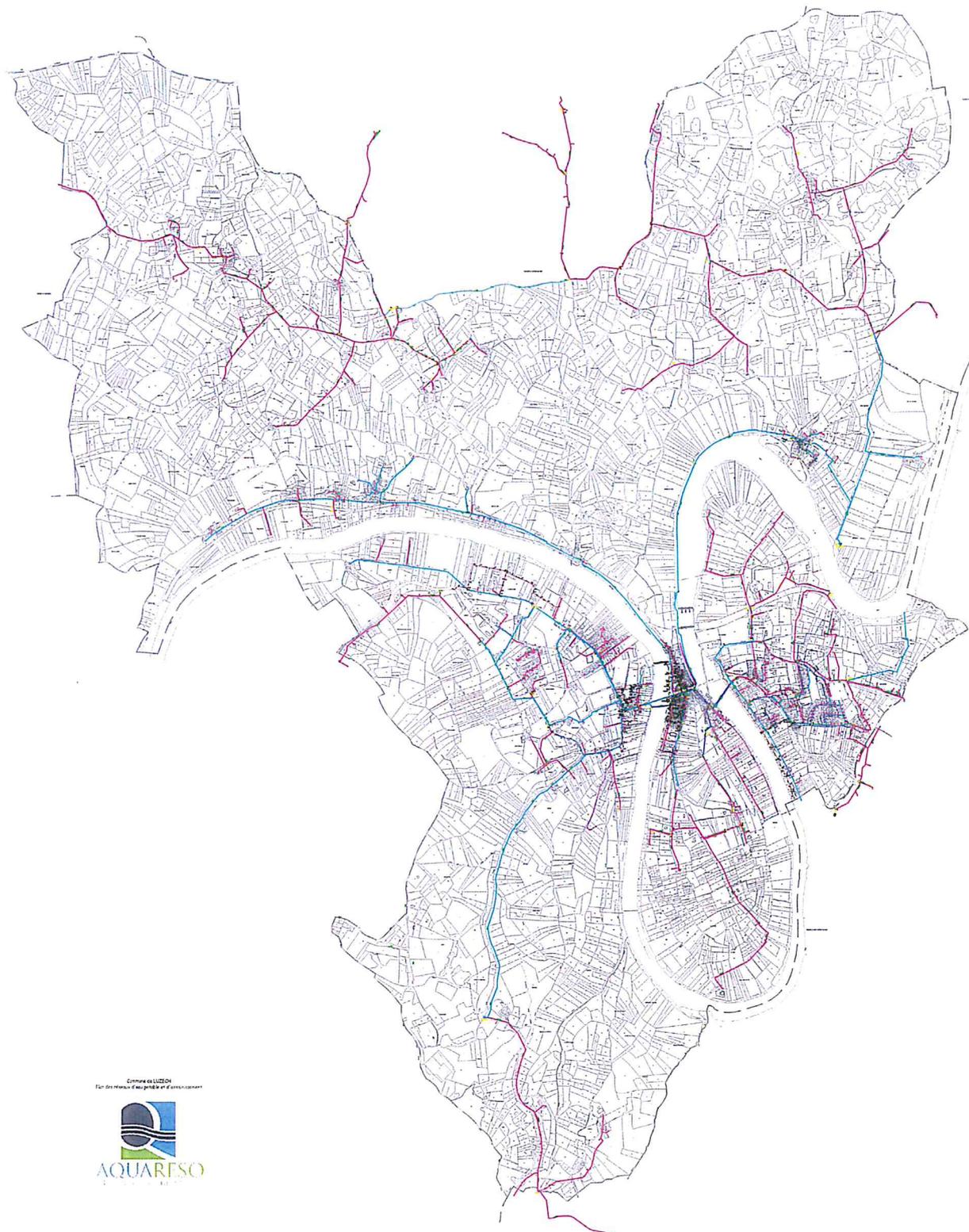
## Canalisations :

L'alimentation en eau potable de la commune de Luzech est assurée par la SAUR.

La SAUR assure également la partie assainissement.

La totalité de l'eau distribuée sur la commune est produite à l'unité de production de la Source Bleue.

La commune ne dispose d'aucun captage en service.



Repérage des zones exposées : oui

Surveillance et travaux d'entretien : Aquareso, SAUR et services municipaux

Maîtrise de l'urbanisme : PLU

Elaboration du plan communal de sauvegarde (PCS) : en 2013

## LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

### Que doit faire la population ?

#### AVANT

⇒ Connaître les risques et les consignes. Dès l'alerte, se confiner et écouter la radio.

#### PENDANT

⇒ Si l'on est témoin de l'accident : donner l'alerte en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger (panneau orange positionné à l'avant et à l'arrière du véhicule), la nature du sinistre ;

⇒ Rejoindre le bâtiment le plus proche : se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement) si l'ordre en est donné ;

⇒ Si l'on ne trouve pas de bâtiment à proximité, et si le nuage toxique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent ;

⇒ Se confiner, boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter la ventilation, s'éloigner des portes et des fenêtres, ne pas fumer, se rapprocher d'un point d'eau ;

⇒ Couper le gaz et l'électricité ;

⇒ Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre, (prévoir un poste radio à piles) ;

⇒ Ne pas tenter de se rapprocher de ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école. Ils sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux ;

⇒ Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours ;

⇒ S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie ;

⇒ Se laver en cas d'irritation et si possible se changer ;

⇒ Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

## **APRES**

⇒ Aérer le local de confinement.

# L'AFFICHAGE SUR LES RISQUES MAJEURS

Submersion	Rupture d'ouvrages	Neige Vent	Climat
 inondation lente	 aval d'une digue	 chute abondante de neige	 cyclones
 inondation rapide	 aval d'un barrage	 avalanche	 feux de forêt
 submersion marine		 tempêtes fréquentes	
Mouvements de terrain	Volcan Séisme	Activités technologiques	Transport marchandises dangereuses
 zone exposée aux glissements de terrain	 activité volcanique	 activités industrielles	 transport de marchandises dangereuses
 cavités souterraines	 sismicité	 stockage de gaz	 conduites fixes de matières dangereuses
 marnières		 unité nucléaire	
 sécheresse			

# AFFICHE COMMUNALE



COMMUNE  
agglomération  
Département  
région

en cas de **danger** ou d'**alerte**

**1. abritez-vous**  
*take shelter*  
resguardese

**2. écoutez la radio**  
*listen to the radio*  
escuche la radio  
Station 00.00 MHz

**3. respectez les consignes**  
*follow the instructions*  
respete las consignas

> **n'allez pas chercher vos enfants à l'école**  
*don't seek your children at school*  
no vaya a buscar a sus niños a la escuela

pour en savoir **plus**, consultez

> à la mairie : le DICRIM dossier d'information communal sur les risques majeurs  
> sur internet : [www.prim.net](http://www.prim.net)

décret 90-918

65 mm minimum

# AFFICHE ETABLISSEMENT

Gris 35% (166)

A

1 ETABLISSEMENT SCOLAIRE

2 Collectivité territoriale

3

4 S d

5 symboles

6 symboles

7 **en cas de danger ou d'alerte**

8 **consignes particulières**

9

A l'écoute du signal d'alerte, les élèves et les professeurs doivent cesser toute activité d'enseignement et appliquer les consignes affichées au dos de chaque porte de classe ou celles diffusées par l'Administration.

En cas d'évacuation, les élèves et les enseignants doivent rejoindre les points de rassemblement signalés et situés Bd de Ségur.

En cas de confinement, les élèves et les enseignants doivent rejoindre le hall général et participer à son étanchéité suivant les directives données par la cellule interne de crise.

L'usage des téléphones et des téléphones portables n'est pas autorisé afin de ne pas encombrer les lignes.

Les informations sont données par la radio : nom radio sur xx MHz, ou par les hauts parleurs du lycée.

La fin d'alerte est annoncée par un signal non modulé de la sonnerie pendant 30 secondes.

10 Le proviseur

11 responsable

12 **pour en savoir plus, consultez**

13 > à l'accueil : le PPMS Plan Particulier de Mise en Sûreté de l'établissement

14 > sur internet : [www.prim.net](http://www.prim.net)

15 information supplémentaire

16 document interne

17 internet

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

291

292

293

294

295

296

297

298

299

300

301

302

303

304

305

306

307

308

309

310

311

312

313

314

315

316

317

318

319

320

321

322

323

324

325

326

327

328

329

330

331

332

333

334

335

336

337

338

339

340

341

342

343

344

345

346

347

348

349

350

351

352

353

354

355

356

357

358

359

360

361

362

363

364

365

366

367

368

369

370

371

372

373

374

375

376

377

378

379

380

381

382

383

384

385

386

387

388

389

390

391

392

393

394

395

396

397

398

399

400

401

402

403

404

405

406

407

408

409

410

411

412

413

414

415

416

417

418

419

420

421

422

423

424

425

426

427

428

429

430

431

432

433

434

435

436

437

438

439

440

441

442

443

444

445

446

447

448

449

450

451

452

453

454

455

456

457

458

459

460

461

462

463

464

465

466

467

468

469

470

471

472

473

474

475

476

477

478

479

480

481

482

483

484

485

486

487

488

489

490

491

492

493

494

495

496

497

498

499

500

501

502

503

504

505

506

507

508

509

510

511

512

513

514

515

516

517

518

519

520

521

522

523

524

525

526

527

528

529

530

531

532

533

534

535

536

537

538

539

540

541

542

543

544

545

546

547

548

549

550

551

552

553

554

555

556

557

558

559

560

561

562

563

564

565

566

567

568

569

570

571

572

573

574

575

576

577

578

579

580

581

582

583

584

585

586

587

588

589

590

591

592

593

594

595

596

597

598

599

600

601

602

603

604

605

606

607

608

609

610

611

612

613

614

615

616

617

618

619

620

621

622

623

624

625

626

627

628

629

630

631

632

633

634

635

636

637

638

639

640

641

642

643

644

645

646

647

648

649

650

651

652

653

654

655

656

657

658

659

660

661

662

663

664

665

666

667

668

669

670

671

672

673

674

675

676

677

678

679

680

681

682

683

684

685

686

687

688

689

690

691

692

693

694

695

696

697

698

699

700

701

702

703

704

705

706

707

708

709

710

711

712

713

714

715

716

717

718

719

720

721

722

723

724

725

726

727

728

729

730

731

732

733

734

735

736

737

738

739

740

741

742

743

744

745

746

747

748

749

750

751

752

753

754

755

756

757

758

759

760

761

762

763

764

765

766

767

768

769

770

771

772

773

774

775

776

777

778

779

780

781

782

783

784

785

786

787

788

789

790

791

792

793

794

795

796

797

798

799

800

801

802

803

804

805

806

807

808

809

810

811

812

813

814

815

816

817

818

819

820

821

822

823

824

825

826

827

828

829

830

831

832

833

834

835

836

837

838

839

840

841

842

843

844

845

846

847

848

849

850

851

852

853

854

855

856

857

858

859

860

861

862

863

864

865

866

867

868

869

870

871

872

873

874

875

876

877

878

879

880

881

882

883

884

885

886

887

888

889

890

891

892

893

894

895

896

897

898

899

900

901

902

903

904

905

906

907

908

909

910

911

912

913

914

915

916

917

918

919

920

921

922

923

924

925

926

927

928

929

930

931

932

933

934

935

936

937

938

939

940

941

942

943

944

945

946

947

948

949

950

951

952

953

954

955

956

957

958

959

960

961

962

963

964

965

966

967

968

969

970

971

972

973

974

975

976

977

978

979

980

981

982

983

984

985

986

987

988

989

990

991

992

993

994

995

996

997

998

999

1000

# REPERE DE CRUE

Repère des  
**plus hautes eaux connues**  
en application du décret du 2005



# Recommandations générales

## RISQUE INONDATION

- Fermez et obturez les ouvertures
- Coupez le gaz et l'électricité
- Montez à l'étage
- Ecoutez la radio
- Libérez les lignes téléphoniques

## RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

- Fuyez latéralement
- Gagnez les hauteurs
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

## RISQUE INCENDIE

- Fermez et obturez les ouvertures
- Coupez le gaz et l'électricité
- Mettez des linges humides au bas des portes
- Restez le plus près possible du sol

## RISQUES INTEMPERIES

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent (si possible, et avant l' évènement)
- Fermez fenêtres et volets (si possible, et avant l' évènement)
- Ecoutez la radio
- Evitez les déplacements à l'extérieur

## RISQUE INDUSTRIEL OU TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

- Abritez-vous dans un bâtiment
- Barricadez les fermetures
- Bouchez les aérations (coupez la VMC)
- Coupez le gaz et l'électricité
- Ne fumez pas
- Ecoutez la radio
- Libérez les lignes téléphoniques

### RAPPEL

- **A l'école, vos enfants sont en sécurité**
- Evitez d'encombrer les lignes téléphoniques
- Disposez d'un poste radio **avec des piles**
- Disposez d'un éclairage de secours

---

### Le cas échéant, à la demande des pouvoirs publics : Evacuez

- Dans l'éventualité d'une évacuation, préparez-vous à emporter les éléments suivants :
  - Médicaments (si traitements en cours)
  - Papiers essentiels (identité, livret de famille ...)
  - Une couverture